

Commission permanente du 29 janvier 2015

Aides attribuées par le Conseil régional sur le territoire
de la 6^{ème} circonscription du Finistère

MISSION II - ÉCONOMIE, EMPLOI

> Favoriser la création et la transmission d'entreprises

Dans le cadre du soutien aux structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises (hors technopoles), les attributions sont les suivantes :

a) le Conseil régional a alloué une subvention de **95 000 €** à chaque Boutique de Gestion implantée dans chaque département de Bretagne. Ces structures de conseils s'adressent plus particulièrement aux créateurs demandeurs d'emploi auprès desquels elles assurent une mission d'accueil, d'accompagnement, de suivi et de formation. La Boutique de Gestion du Finistère a son siège à Brest.

b) le Conseil régional a alloué à Initiative Bretagne une subvention globale de 252 000 € à répartir entre les 20 plates-formes d'initiative locale qu'elle coordonne en Bretagne. Chaque plate-forme d'initiative locale peut ainsi octroyer des prêts d'honneur à taux zéro et sans garantie au bénéfice des créateurs et repreneurs de sa zone géographique.

- Une somme de **13 000 €** est allouée à **Initiative Centre Ouest Bretagne, Carhaix-Plouguer.**
- Une somme de **17 000 €** qui revient à **Initiative Pays de Brest, Brest.**
- Une somme de **18 000 €** qui revient à **Initiative Cornouaille, Quimper.**

c) le Conseil régional a alloué au Réseau des **Pépinières d'entreprises** une subvention globale de 81 200 € à répartir entre les onze pépinières développées à l'initiative des collectivités territoriales et des Chambres de commerce et d'industrie :

- Une somme de **3 000 €** est allouée à la Pépinière d'entreprises du Pays de Landerneau-Daoulas, via la Communauté de Communes de Landerneau, pour l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises ;
- Une somme de **9 600 €** est allouée à la Pépinière d'entreprises de Brest, via Technopole de Brest Iroise, pour l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises.

> Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale

Dans le cadre de l'accompagnement à la pérennisation et au développement des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi, le Conseil régional a alloué les subventions suivantes :

- **36 500 €** à Bretagne Active, Rennes, pour accompagner la mise en œuvre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) dans le Pays de Brest élargi à la Communauté de Communes de Landivisiau ;
- **35 500 €** à l'Espace Associatif de Quimper Cornouaille, à Quimper, pour accompagner la mise en œuvre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) dans le Pays de Cornouaille, le Pays du Centre Ouest Bretagne et le Pays de Morlaix.

Le DLA- Dispositif local d'accompagnement- s'adresse aux structures qui portent des activités d'utilité sociale telles que les associations, les structures coopératives à finalité sociale : SCOP ou SCIC, les structures d'insertion par l'activité économique SIAE et certaines activités mutualistes ; il les accompagne dans la création et le maintien d'emplois, la gestion de leurs ressources humaines, le développement ou la consolidation de leur activité ou encore dans l'amélioration de leur gestion financière. Les structures bénéficiaires du DLA sont aujourd'hui plus solides et peuvent ainsi devenir de réels acteurs de cohésion sociale sur leur territoire.

Dans le cadre de l'accompagnement à la pérennisation et au développement des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi, le Conseil régional soutient, via une prime, les jeunes engagés dans la réalisation d'une mission de service civique qui porte sur le soutien scolaire, l'intégration des personnes en situation de handicap, les questions environnementales. Une subvention de **900 €** a été allouée à **une jeune fille domiciliée à Pleyben**, pour un Service civique de 9 mois d'accompagnement scolaire gratuit à domicile, réalisé à Quimper.

> Soutenir la performance environnementale des exploitations agricoles et l'aménagement rural

Dans le cadre de l'accroissement de l'autonomie et de la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles, le Conseil régional a alloué une subvention de **2 500 € à une EARL à Pleyben**. Cette somme est attribuée en soutien aux économies d'énergie électrique dans la filière laitière pour l'achat d'un pré-refroidisseur (*équipement qui, en diminuant la température d'entrée du lait dans le tank à lait, permet d'en réduire le temps de fonctionnement et donc de réduire la consommation électrique*).

> Améliorer la performance des filières de production agricoles et agroalimentaires

Dans le cadre du développement de l'agriculture biologique et herbagère, le Conseil régional a alloué une subvention de **4 980 € à un GAEC à Dinéault**. Cette somme est attribuée comme soutien aux investissements matériels spécifiques bio (lamier).

Dans le cadre du renouvellement des générations dans l'agriculture, le Conseil régional a alloué plusieurs subventions forfaitaires pour soutenir des installations en agriculture :

- **6 000 € à un exploitant à Brasparts**
- **6 000 € à une exploitante à Brasparts**
- **6 000 € à un exploitant à Hanvec**
- **6 000 € à un exploitant à Logonna-Daoulas**
- **6 000 € à un exploitant à Plougastel-Daoulas**
- **6 000 € à une exploitante à Plougastel-Daoulas**
- **6 000 € à un exploitant à Pont-de-Buis**
- **10 000 € à un exploitant à Telgruc-sur-Mer**
- **6 000 € à une exploitante à Rosnoën**

Dans le cadre du renouvellement des générations dans l'agriculture, le Conseil régional a alloué des subventions forfaitaires pour une inscription anticipée au RDI -répertoire départemental à l'installation- :

- **2 000 €** à un exploitant à **Dirinon**
- **2 000 €** à un exploitant à **Loperhet**

Dans le cadre du renouvellement des générations dans l'agriculture, le Conseil régional a alloué une subvention de **1 000 €** à **une exploitante à Saint-Ségal**. Cette somme est attribuée pour un audit de « reprenabilité ».

Dans le cadre du renouvellement des générations dans l'agriculture, le Conseil régional a alloué des subventions au titre du Programme d'accompagnement des projets d'installation -PAPI (*ce programme permet de conforter le professionnalisme des jeunes dans leur projet d'installation et d'encourager les cédants à transmettre leur exploitation*) :

- **2 830 €** à **une exploitante à Pont-de-Buis**
- **508,80 €** à **une exploitante à Loperhet**

La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) est une aide au démarrage lors de l'installation de jeunes agriculteurs. À compter du 01/01/2015, le soutien spécifique de la Région est intégré dans la DJA, aux côtés du Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) et de l'État. Mais la Région interviendra uniquement sur les modulations complémentaires de l'aide basées sur trois critères : installation hors cadre familial, agroécologie, valeur ajoutée & emploi. Pour cela, c'est une aide forfaitaire de 300 000 € qui a été votée par le Conseil régional pour sa participation à ce programme d'aide.

Après consultation de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) de chaque département, des montants individuels de DJA ont été validés par la Commission permanente :

- **17 200 €** pour un exploitant installé à **Brasparts** en production d'ovins à viande,
- **17 200 €** pour une exploitante installée à **Brasparts** en production d'ovins à viande,
- **10 000 €** pour un exploitant installé à **Poullaouën** en production de bovins et lait,
- **16 000 €** pour une exploitante installée à **Plouyé** en production de volailles,
- **11 200 €** pour un exploitant installé à **Leuhan** en production de bovins et lait,
- **12 200 €** pour un exploitant installé à **Trégourez** en production de bovins et lait,
- **16 600 €** pour un exploitant installé à **Saint-Ségal** en production de volailles,
- **12 000 €** pour un exploitant installé à **Rosnoën** en aviculture,
- **17 300 €** pour un exploitant installé à **Argol** en aviculture,
- **12 650 €** pour un exploitant installé à **Plougastel-Daoulas** en maraîchage,
- **16 600 €** pour un exploitant installé à **Plougastel-Daoulas** en maraîchage,
- **14 000 €** pour une exploitante installée à **Plougastel-Daoulas** en maraîchage,
- **17 200 €** pour un exploitant installé à **Loperhet** en maraîchage,
- **14 600 €** pour une exploitante installée à **Dirinon** en maraîchage,
- **15 200 €** pour un exploitant installé à **Logonna-Daoulas** en production de bovins et lait,
- **17 300 €** pour une exploitante installée à **Loperhet** en maraîchage,

- **14 000 €** pour **une exploitante installée à Saint-Ségal** en production de fraises,
- **17 000 €** pour **un exploitant installé à Telgruc-sur-Mer** en production de pommes à cidre,
- **8 000 €** pour **un exploitant installé à Irvillac** en production de céréales et oléoprotéagineux.

MISSION IV - ÉDUCATION

> Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives des jeunes

Le dispositif Karta Bretagne a pour objectif de favoriser le regroupement d'élèves et de membres de la communauté éducative autour de projets fédérateurs et citoyens, tels que santé et qualité de vie, développement durable et agenda 21, ouverture des jeunes au monde, éducation artistique et sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques, égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

- Dans le cadre du dispositif Karta Bretagne 2014-2015, le Conseil régional a alloué une subvention de **6 295 €** à la **MFREO Rumengol, Le Faou**.
- Dans le cadre du dispositif Karta Bretagne 2014-2015, le Conseil régional a alloué une subvention de **6 581 €** au **Lycée privé Saint-Louis, Châteaulin**.
- Dans le cadre du dispositif Karta Bretagne 2014-2015, le Conseil régional a alloué une subvention de **13 790 €** au **Lycée privé Diwan, Carhaix-Plouguer**.

> Développer les langues de Bretagne

Dans le cadre de l'aide aux structures, le Conseil régional a alloué une subvention de **29 500 €** à l'association **DAO Deskiñ d'An Oadourien, Carhaix-Plouguer**. Cette somme est attribuée comme aide au fonctionnement et aux activités pour l'année 2015 (2^{ème} attribution).

Dans le cadre du soutien à la sensibilisation à la langue bretonne, le Conseil régional a alloué une subvention de **49 000 €** à l'association **KEVRE BREIZH, Carhaix-Plouguer**. Cette somme est attribuée comme aide au fonctionnement et aux activités pour l'année 2015.

Dans le cadre du soutien à l'Office public de la langue bretonne, le Conseil régional a alloué une subvention de **590 321,19 €** à l'**EPCC OFIS PUBLIK AR BREZHONEG-Office public de la langue bretonne, Carhaix-Plouguer**. Cette somme est attribuée comme aide au fonctionnement et aux activités pour l'année 2015 (2^{ème} attribution).

Dans le cadre du soutien au développement des activités de loisirs et centres de vacances, le Conseil régional a alloué une subvention de **1 100 €** au **CPIE Vallée de l'Elorn, Loperhet**. Cette somme est attribuée comme aide au stage BAFA approfondissement en breton.

> Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Dans le cadre de la sécurité et l'accessibilité des usagers, le Conseil régional a alloué une dotation 2015 pour les Contrats Obligatoires, Travaux d'Urgence et Petit Entretien à chaque lycée public :

Lycée Paul Sérusier, Carhaix-Plouguer	35 400,00 €
Lycée Pro des Métiers du Bâtiment, Pleyben	22 200,00 €
Lycée Professionnel de Pont-de-Buis	14 300,00 €
EPLEFPA Châteaulin Morlaix Kerliver, Châteaulin (site de Châteaulin)	19 500,00 €
EPLEFPA Châteaulin Morlaix Kerliver, Châteaulin (site de Morlaix)	17 100,00 €

> Assurer le fonctionnement des lycées publics

Dans le cadre du fonctionnement matériel, le Conseil régional a alloué une dotation annuelle de fonctionnement à chaque lycée public :

Lycée Paul Sérusier, Carhaix-Plouguer	333 978,95 €
Lycée Pro des Métiers du Bâtiment, Pleyben	163 740,97 €
Lycée Professionnel de Pont-de-Buis	103 886,62 €
EPLEFPA Châteaulin Morlaix Kerliver, Châteaulin (site de Châteaulin)	170 805,09 €
EPLEFPA Châteaulin Morlaix Kerliver, Châteaulin (site de Morlaix)	142 793,84 €

Dans le cadre du fonctionnement matériel, le Conseil régional a alloué une dotation d'utilisation des équipements sportifs extérieurs à chaque lycée public :

Lycée Paul Sérusier, Carhaix-Plouguer	4 338,18 €
Lycée Pro des Métiers du Bâtiment, Pleyben	11 110,26 €
Lycée Professionnel de Pont-de-Buis	1 051,68 €
EPLEFPA Châteaulin Morlaix Kerliver, Châteaulin (site de Châteaulin)	6 266,48 €
EPLEFPA Châteaulin Morlaix Kerliver, Châteaulin (site de Morlaix)	1 419,77 €

> Participer au fonctionnement des établissements privés

Le Conseil régional a alloué un forfait d'externat (1^{er} terme) à chaque lycée privé :

Lycée privé Diwan, Carhaix-Plouguer	21 093,83 €
Lycée privé Saint-Louis, Châteaulin	24 265,29 €

Dans le cadre du fonctionnement matériel, le Conseil régional a alloué une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs à chaque lycée privé :

Lycée privé Diwan, Carhaix-Plouguer	5 334,42 €
Lycée privé Saint-Louis, Châteaulin	2 103,36 €

Dans le cadre du fonctionnement matériel, le Conseil régional a alloué une dotation annuelle de fonctionnement (70 %) à chaque lycée privé :

Lycée privé Diwan, Carhaix-Plouguer	102 501,93 €
Lycée privé Saint-Louis, Châteaulin	83 481,01 €

> Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Dans le cadre du fonctionnement en apprentissage, le Conseil régional a alloué une subvention de **719 385 €** au **Lycée Agricole de Châteaulin**. Cette somme est allouée au titre de la dotation de fonctionnement pédagogique 2015.

MISSION VI - ENVIRONNEMENT

> Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Dans le cadre du maillage régional des espaces naturels et de la préservation des espèces, le Conseil régional a alloué deux subventions à la **Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon** :

- **6 480 €** en soutien aux investissements de la réserve naturelle régionale de la Presqu'île de Crozon,
- **36 720 €** en soutien au fonctionnement de la réserve naturelle régionale de la Presqu'île de Crozon.

Dans le cadre du maillage régional des espaces naturels et de la préservation des espèces, le Conseil régional a alloué une subvention de **18 000 €** à la **Commune de Plougastel-Daoulas** pour l'analyse de la fonctionnalité écologique de la presqu'île.

MISSION VII - CULTURE, SPORT

> Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité culturelle

Le Conseil régional a alloué une subvention de **35 000 €** à la compagnie **Tro Heol, Queméneven**. Cette somme est attribuée pour le projet artistique et culturel au titre de l'année 2015.

Le Conseil régional a alloué une subvention supplémentaire de **55 000 €** à **Run Ar Puñs Association, Châteaulin**. Cette somme est attribuée pour le projet artistique et culturel au titre de l'année 2015 dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2014-2015 et porte l'aide totale cumulée à 159 000€.

Le Conseil régional a alloué une subvention de **1 000 €** au GIP **Pays du Centre Ouest Bretagne**, Rostrenen. Cette somme est attribuée pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire du Centre Ouest Bretagne dans la perspective de la période 2014-2020 : mission de préfiguration.

Le Conseil régional a alloué une subvention de **2 000 €** au **Club de Loisirs Léo Lagrange, Camaret-sur-Mer**. Cette somme est attribuée pour l'organisation de la 43ème édition du festival « Les Lundis musicaux de Camaret » du 29 juin au 31 août 2015.

> Développer l'image, soutenir l'activité audiovisuelle et les industries de la création

Le Conseil régional a alloué une subvention de **5 000 €** à **Coop Breizh, Spézet**. Cette somme est attribuée pour la participation des éditeurs à deux événements hors région : la Foire au Livre de Bruxelles et le Salon du Livre de Paris.

Le Conseil régional a alloué une subvention de **2 900 €** à **Locus Solus, Lopérec**. Cette somme est attribuée pour la participation des éditeurs à un événement hors région : le Salon du Livre de Paris.

> Développer le sport en région

Dans le cadre du soutien aux déplacements pour la participation à des compétitions nationales de haut niveau, le Conseil régional a alloué une subvention de **754,01 €** au club **Les Archers Logonnais, Logonna-Daoulas**. Cette somme est attribuée comme aide aux déplacements pour les Championnats de France 2014 de Tir à l'arc.

Dans le cadre du soutien à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs, le Conseil régional a alloué une subvention de **11 000 €** au Comité d'Organisation de l'Essor Breton, Plouédern. Cette somme est attribuée comme aide à l'organisation de la 57^{ème} épreuve de l'Essor Breton du 7 au 10/05/2015 de **Plougastel-Daoulas** à Plougourvest (classement FFC).

Le Conseil régional a alloué une subvention de **1 500 €** à l'association **Breizh Sport Attitude, Carhaix-Plouguer**. Cette somme est attribuée pour l'organisation de la 11^{ème} édition du semi-marathon Huelgoat-Carhaix et des 10 km Poullaouën-Carhaix le 9 mai 2015.

MISSION VIII - TOURISME, PATRIMOINE

> Révéler et valoriser le patrimoine

Dans le cadre du soutien et de l'encouragement aux projets de développement des territoires, le Conseil régional a alloué une subvention de **3 097,73 €** à **la Commune de Carhaix-Plouguer**. Cette somme est attribuée pour la restauration de l'église Saint-Pierre de Plouguer.

Dans le cadre du soutien aux projets de développement des territoires, le Conseil régional a alloué une subvention de **15 000 €** à **la Commune de Telgruc-sur-Mer**. Cette somme est la prime « Skoaz ouzh skoaz »* qui s'ajoute à la subvention de 38 010,90€ attribuée en novembre 2014, pour la restauration du moulin à vent de Luzéoc.

** traduit du breton : "épaule contre épaule" ; par ce dispositif, la Région encourage et reconnaît la capacité d'un porteur de projet à fédérer et à mobiliser la population locale autour de son projet ou à favoriser les initiatives de mécénat privé pour la conservation ou la restauration d'un bien, à l'exception des initiatives marchandes et publiques.*

Dans le cadre du soutien aux projets de développement des territoires, le Conseil régional a alloué une subvention de **4 456,93 €** à **la Communauté des Bénédictins, Landévennec**. Cette somme est attribuée pour la restauration des vestiges de l'ancienne Abbaye de Saint-Guérolé à Landévennec.

MISSION X – RELATIONS AVEC LES CITOYENS

> Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Le Conseil régional a alloué une subvention de **1 843,20 €** à l'association **ADDES, Botmeur**. Cette somme est attribuée pour l'événement « B/Malades Imaginaires », retenu dans le cadre de l'appel à projets de la Fête de la Bretagne 2015.

Le Conseil régional a alloué une subvention de **5 850 €** à l'association **Musik an Arvorig, Pont-de-Buis**. Cette somme est attribuée pour l'événement « Fête de la Bretagne 2015 », retenu dans le cadre de l'appel à projets de la Fête de la Bretagne 2015.